



LP PRO SECURITE

Conditions Générales de Vente (CGV)

Préambule : Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la société LP PRO SECURITE, ci-après dénommée "la Société", et toute personne physique ou morale, ci-après dénommée "le Client", souhaitant bénéficier des services de sécurité privée proposés par la Société dont le siège social est situé au 3 rue de l'industrie 64600 Anglet, N° SIRET 910 245 562 00020. La société LP PRO SECURITE exerce sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat. **Objet :** Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société fournit au Client ses services de sécurité privée, incluant mais non limité à la surveillance, la protection des biens et des personnes, et tout autre service connexe. **Acceptation des Conditions Générales de Vente :** Toute commande de services auprès de la Société implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV. Toute commande de prestation de service auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. **Services Proposés :** La Société propose divers services de sécurité privée, détaillés dans les devis et contrats spécifiques fournis au Client. Les services incluent, entre autres : Surveillance de sites/Rondes de sécurité/Gardiennage et surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyen électronique/Filtration et palpation de sécurité. **Devis et Commandes :** Chaque demande de service fera l'objet d'un devis personnalisé, précisant les prestations à réaliser, leur durée, et leur coût. Le devis est valable pour une durée de 15 jours à compter de sa date d'émission, sauf pour les prestations demandées en urgence, le devis doit être validé immédiatement dès réception par le client et avant le début de la prestation. La commande est considérée comme définitive à réception du devis ou du contrat de prestation signé par le Client et de tout acompte éventuel mentionné dans le devis ou le contrat. **Tarifs et Modalités de Paiement :** Les tarifs des services sont ceux en vigueur au jour de la commande, tels que mentionnés dans le devis ou contrat de prestation accepté par le Client en rajoutant les majorations prévues par la convention collective IDCC 1351 pour les heures de nuit, du dimanche et des jours fériés. Sauf stipulation contraire, les paiements se font par virement bancaire, chèque ou tout autre moyen accepté par la Société, selon les modalités suivantes : Un acompte de 50 % à la commande. Le solde à la réception de la facture. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculées à un taux de 3*5,07 % par jour de retard seront appliquées + 40 € de frais de recouvrement, sans préjudice de la possibilité pour la Société de suspendre ou d'annuler les prestations en cours. **Conditions de report et d'annulation d'une prestation de service :** L'annulation d'une prestation de service est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courriel à l'adresse : contact@lpprosecurite.fr. En cas d'annulation entre 2 et 8 jours ouvrables avant la date de la vacation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la prestation de service. Par conséquent, l'acompte ne sera pas remboursé. **Modalités de remboursement :** A l'annulation ou le report d'une prestation et en cas de trop perçu. Le client ne peut prétendre à aucun remboursement. Seul un avoir peut être émis. Le client dispose d'un an à partir de la date d'émission de son avoir pour l'utiliser à défaut l'avoir est annulé. **Obligations de la Société :** La Société s'engage à fournir les services commandés avec diligence et professionnalisme, en conformité avec les normes en vigueur et les spécifications convenues avec le Client. La Société mettra à disposition des agents qualifiés et formés pour assurer la sécurité des biens et des personnes conformément au contrat. **Obligations du Client :** Le Client s'engage à fournir à la Société toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des services. Il doit également veiller à ce que les conditions d'accès aux lieux à surveiller soient conformes et sécurisées. Toute modification des conditions initiales doit être signalée immédiatement à la Société. **Responsabilité :** La Société n'est pas responsable des dommages directs causés au Client résultant de l'exécution des prestations sauf en cas de faute avérée ou de manquement grave de l'un de nos agents à ses obligations. Dans ce cas la responsabilité de la Société est limitée au montant total des sommes versées par le Client au titre du contrat en cours. En aucun cas, la Société ne pourra être tenue responsable des dommages indirects ou immatériels. **Assurance :** La Société déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages pouvant survenir dans le cadre de ses activités. Le Client est invité à souscrire une assurance adéquate pour les biens et les personnes placés sous surveillance. **Force Majeure :** La Société ne pourra être tenue responsable de tout manquement à ses obligations contractuelles en cas de force majeure, définie par l'article 1148 du code civil. **Confidentialité :** Le client s'engage à traiter de manière confidentielle toutes les informations communiquées par la société dans le cadre de l'exécution des services. **Durée et Résiliation :** Le contrat est conclu pour la durée indiquée dans le devis ou le contrat spécifique de prestation. Chaque partie peut résilier le contrat en cas de manquement grave de l'autre partie à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet pendant 7 jours. La résiliation prend effet immédiatement après notification par lettre recommandée avec accusé de réception. **Litiges et Droit Applicable :** Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de saisir les tribunaux compétents. **Dispositions Finales :** Si l'une des clauses des présentes CGV était jugée nulle ou inapplicable, les autres clauses resteraient pleinement en vigueur. Toute modification des présentes CGV devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Conditions générales de vente du 01/01/2024 – PAGE 1/1

LP .PRO SECURITE

3 rue de l'industrie, 64600 Anglet | Téléphone 06 44 20 74 12
SARL AU CAPITAL DE 500 € - RCS 910 245 562 – SIRET 91024556200020
CODE NAF 8010Z | AUTORISATION N° AUT-064-2123-03-22-20240916243

Article 612-14 : L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.